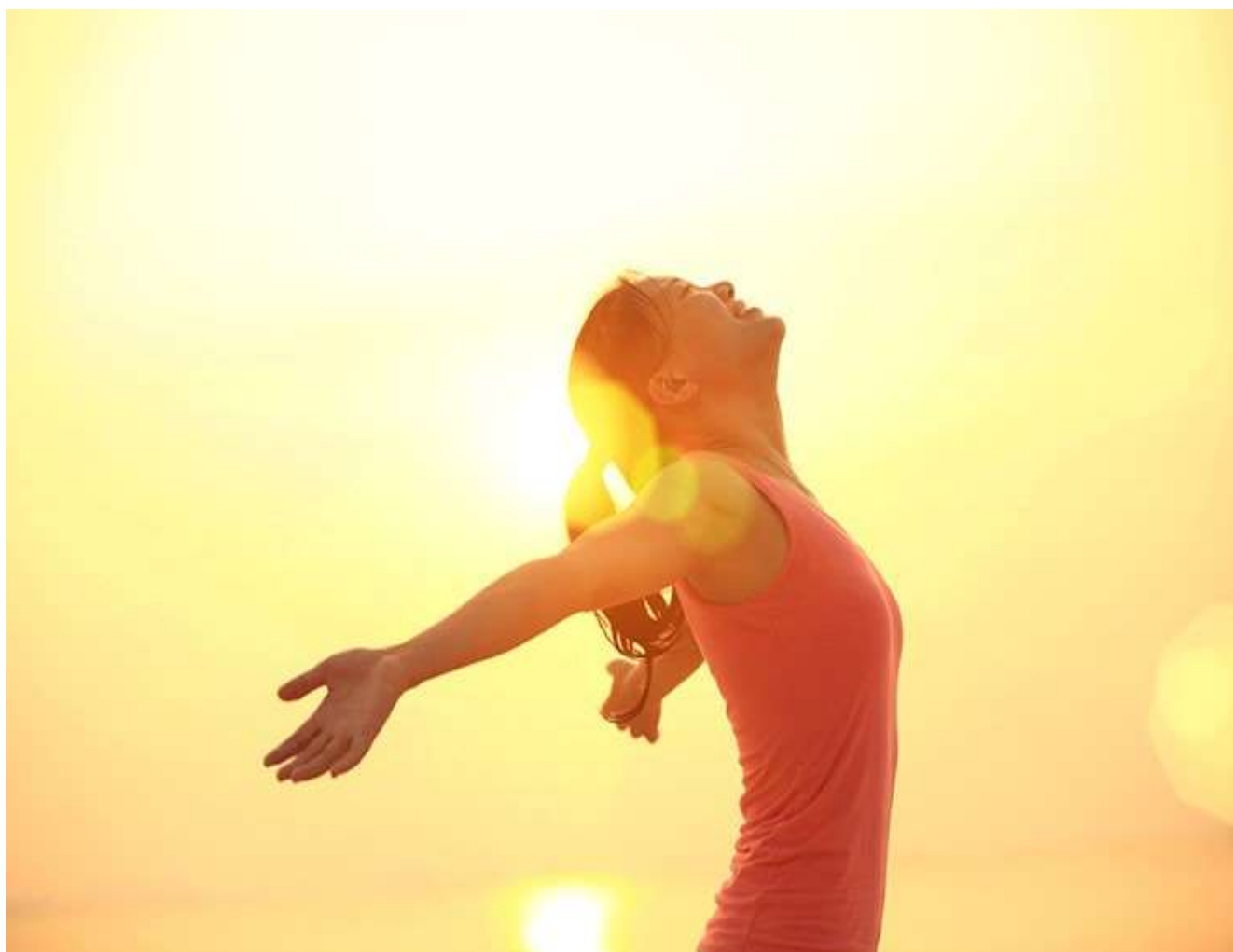


Evaluer l'impact des politiques publiques régionales sur le bien-être et la qualité de vie soutenable

A V I S



16 Juin 2020

Rapporteur

Bernard MAURY

Personnalité extérieure de la Section

Assisté de Thierry ARLANDIS

Cet avis a été adopté à la majorité par 46 voix pour et 5 voix contre

dans le cadre d'une auto-saisine

Etude conduite par la Section Prospective

Sommaire

INTRODUCTION.....	3
1. LA PROBLEMATIQUE.....	4
2. LES ENJEUX	5
2. 1. Associer la société civile dans la conception et l'élaboration des politiques publiques régionales et lui donner les moyens de jouer tout son rôle dans les compétences qui lui ont été confiées par la loi en tant que contributeur de l'évaluation.....	6
2. 2. Contribuer à donner de la lisibilité du sens aux politiques publiques.....	6
2. 3. Permettre une association qualitative des politiques publiques, de leur impact en termes de bien-être et de qualité de vie soutenables sur les populations et les acteurs du territoire.....	6
2.4. Contribuer au rayonnement du territoire régional.....	7
3. LES LEVIERS D'ACTION DE LA REGION.....	7
4. LES PRECONISATIONS.....	8
ANNEXES	13
REMERCIEMENTS.....	17
EXPLICATIONS DE VOTE	19

Introduction

1
2 Répondant au souhait du Président de la Région Sud de mettre en place un baromètre
3 du bien-être dans le cadre du plan climat, le présent avis du Conseil Economique, Social
4 et Environnemental Régional (CESER) se donne pour ambition de proposer une méthode
5 d'évaluation des politiques publiques régionales afin de mesurer leur impact sur le bien-
6 être individuel et la qualité de vie collective soutenable.
7
8 Le CESER se propose à cette fin d'adopter en la complétant, la définition de la qualité
9 de vie soutenable donnée par Amartya Sen ¹:
10 « *C'est la liberté de choix et la capacité d'accéder de façon soutenable aux ressources*
11 *offertes par notre environnement en adéquation avec les besoins de la population pour*
12 *ETRE, AGIR et DEVENIR* ».
13
14 L'objectif premier de la mesure des indicateurs de qualité de vie est de permettre
15 d'améliorer les conditions de vie des habitants de la région.
16 On sait bien que le seul fait de « mesurer » ou de suivre un indicateur a pour conséquence
17 l'amélioration de ce qui est mesuré.
18
19 A cette fin, il est proposé de mettre en place un outil pratique permettant de traduire le
20 ressenti et l'appréciation de la société civile dans la mise en œuvre des politiques
21 régionales en favorisant le dialogue et la pluralité des points de vue.
22 Cela grâce à une grille de lecture construite de façon participative et à des indicateurs
23 à la fois quantitatifs et qualitatifs (Cf. Descriptif Indicateurs ci-après).
24
25 L'évaluation ainsi conçue permet d'appréhender l'impact des politiques régionales
26 dans la vie quotidienne des populations et des acteurs du territoire, elle ne se substitue
27 pas à l'évaluation classique mise en place par les services de la collectivité, elle en est
28 complémentaire.
29
30 La situation de crise inédite et préoccupante que traverse notre pays renforce la
31 nécessité de garantir la recherche de qualité de vie et du bien-être. Elle impose des
32 initiatives fortes car l'urgence sanitaire, économique, sociale, environnementale et
33 démocratique nous appelle à changer de modèle.
34
35 L'ensemble des transitions auxquelles notre société est confrontée, s'en trouve impacté,
36 amplifié et accéléré dans un contexte persistant de pressions liées aux conséquences du
37 changement climatique.
38
39 C'est pourquoi, faire de l'avenir un présent acceptable pour le plus grand nombre reste
40 plus que jamais un objectif qui doit animer toute action politique.

¹ Cf. définition extraite du Rapport de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi (des noms de son président Joseph Stiglitz, de l'un des conseillers Amartya Sen et du professeur Jean-Paul Fitoussi, de l'Institut d'Études Politiques de Paris) sur la mesure des performances économiques et du progrès social, rendu public le 14 septembre en 2009.

1. La problématique

L'évaluation des politiques publiques demeure encore, pour une large part, essentiellement quantitative. De ce point de vue le PIB est considéré comme indicateur principal de la statistique publique. Or, celui-ci fait aujourd'hui de plus en plus l'objet de débats et de critiques.

Sa pertinence est contestée pour trois raisons :

- La croissance économique marque le pas dans les pays développés
- Le bien-être collectif est de plus en plus déconnecté de la croissance
- Enfin, le PIB ne dit rien de la soutenabilité environnementale et sociétale

La commission Stiglitz-Sen-Fitoussi ²a remis en septembre 2009, sur l'initiative du Président de la République, un rapport sur la mesure de la performance, économique et du progrès social.

Ces travaux ont conclu à la nécessité de proposer des indicateurs synthétiques de bien être plus appropriés que le PIB, permettant d'appréhender des dimensions plus larges que la simple dimension économique telle que la dimension sociale, environnementale, culturelle, démocratique etc....

Le bien-être étant par définition multidimensionnel, il n'est pas pertinent de tenter de le résumer en un seul indicateur tel que le PIB, d'où la nécessité de laisser une place au ressenti, au qualitatif et à des indicateurs multiples.

Cela impose :

- De combiner mesure et ressenti
- Une pluralité de regards et d'approches dans le cadre d'un vrai dialogue
- La prise en compte de la spécificité des territoires.

Ce mode d'évaluation proposé est d'autant plus fondé que celui-ci s'appuie sur trois constats :

Premier constat :

- **La Région intervient dans des champs de plus en plus étendus** depuis les services publics de la vie quotidienne jusqu'aux politiques publiques les plus complexes.
- Ces nouveaux enjeux exigent des outils de connaissance, de prévision et d'actions appropriés.
- Il en résulte de nouveaux besoins en termes d'évaluation du fait de la montée en puissance et de la complexité croissante des politiques régionales.

² Op.cit.

Deuxième constat

- **Une crise de confiance que traversent les politiques publiques dans notre pays.**
- Notre pays traverse aujourd'hui une crise de confiance liée aux incertitudes de l'avenir face aux profondes mutations auxquelles notre société est confrontée dans les domaines social, économique, numérique, environnemental et démocratique, tous amplifiés par le changement climatique qui s'annonce.
- Le politique a plus que jamais besoin d'une implication forte de la société civile pour restaurer la confiance et redonner du sens aux politiques publiques.
- L'échelon régional n'échappe pas à cette réalité.

Troisième constat

- **La qualité de vie et le bien-être sont aujourd'hui une revendication majeure de nos concitoyens.**
- Le concept de qualité de vie s'impose aujourd'hui comme une revendication collective majeure de la société (qualité de vie au travail, retraite, congés, loisirs...).
- Depuis quelques années le « tout économique et le culte de la croissance » cèdent une place de plus en plus importante à l'aspiration au bien-être. Celui-ci est aujourd'hui considérée comme un enjeu majeur du vivre ensemble.

1

2

3

2. Les enjeux

4

5

Quatre enjeux principaux légitiment notre démarche :

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

- Associer la société civile dans la conception et l'élaboration des politiques publiques régionales et lui permettre de jouer tout son rôle dans les missions qui lui ont été confiées par le législateur en tant que contributeur de l'évaluation.
- Contribuer à donner du sens aux politiques publiques dans un contexte de perte de confiance.
- Permettre une appréciation qualitative de leur impact en termes de bien-être et de qualité de vie soutenables sur les populations et les acteurs du territoire.
- Participer au développer du rayonnement du territoire régional.

2. 1. Associer la société civile dans la conception et l'élaboration des politiques publiques régionales et lui donner les moyens de jouer tout son rôle dans les compétences qui lui ont été confiées par la loi en tant que contributeur de l'évaluation

1 Mettre en place des indicateurs de bien-être et qualité de vie soutenables, c'est
2 promouvoir au sein de notre Région une nouvelle forme de gouvernance associant la
3 société civile le plus en amont possible dans le processus décisionnel régional et
4 favorisant l'intelligence collective, la transparence et un suivi systématique de la prise en
5 compte de ces recommandations.

6
7 Cette initiative doit permettre au CESER de mettre en œuvre de façon concrète et avec
8 les moyens afférents les compétences qui lui ont été confiées par la loi Notre du 7 août
9 2015 qui lui confère la mission « *de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques*
10 *régionales* ». L'objectif de cette loi étant de favoriser une démocratie renouvelée
11 impliquant davantage la société civile.

15 2. 2. Contribuer à donner de la lisibilité du sens aux politiques 16 publiques

17
18 Promouvoir la qualité de vie et le bien-être, c'est promouvoir des valeurs centrées sur les
19 relations humaines en rappelant qu'elles doivent être au cœur des politiques publiques
20 car elles en sont la principale finalité.

21
22 La recherche du bien-être et de la qualité de vie favorise non seulement l'adhésion des
23 citoyens mais aussi la solidarité et la durabilité.

24
25 Bien-être et qualité de vie sont une source d'innovation susceptible de libérer les
26 énergies, de renforcer les solidarités naturelles ainsi que les dynamiques territoriales et
27 économiques.

30 2. 3. Permettre une association qualitative des politiques 31 publiques, de leur impact en termes de bien-être et de qualité 32 de vie soutenables sur les populations et les acteurs du territoire

La notion d'évaluation des politiques publiques est en pleine évolution du fait des nouveaux enjeux auxquels notre société est confrontée : environnementaux, numériques, économiques, sociaux et démocratiques.

La conception d'une évaluation comme « instrument de mesure et de contrôle », sorte de restitution en fin de parcours a révélé ses insuffisances. Elle doit progressivement évoluer vers une évaluation considérée comme un outil d'amélioration, de participation et de coproduction de l'action publique.

Les indicateurs chiffrés sont certes indispensables dans l'évaluation des politiques publiques mais cette expression strictement comptable peine à traduire les réalités vécues et l'adhésion du corps social.

- Parce que l'on ne peut pas rendre compte de la situation de nos territoires par des équations,
- Parce que l'utilisation exclusive de la mesure quantitative traduit mal les dimensions humaines, sociales, culturelles, environnementales, une appréciation qualitative des politiques publiques s'impose aujourd'hui.

Celle-ci permet :

- De favoriser une approche transversale et systémique des politiques publiques régionales.
- De les interroger sur leur capacité à garantir le bien-être et la qualité de vie soutenables.
- D'introduire dans la procédure d'évaluation le point de vue de la société civile via la production d'une grille de lecture qui lui est propre.

Deux objectifs sont visés :

- Permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur,
- Aider les décideurs régionaux à améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence, les impacts et l'acceptabilité des politiques mises en œuvre.

2.4. Contribuer au rayonnement du territoire régional

Enfin en tant qu'outil d'amélioration, de participation et de coproduction à la politique publique régionale, cette évaluation participe à la valorisation des politiques publiques car elle constitue en interne pour la Région un puissant outil de management et en externe un outil de gouvernance participative et de rayonnement territorial.

3. Les leviers d'action de la région

La Région a voté le 20 octobre 2017 une stratégie régionale de la connaissance du territoire au service de l'action publique. Le code général des collectivités publiques lui confère en effet une compétence reconnue pour produire des études en matière économique, sociale ou culturelle, d'autant plus utiles que la Région est confrontée depuis deux décennies à des évolutions majeures issues des différentes réformes. Elle a donc en charge la coordination comme la mise à jour des données statistiques nécessaires à l'évaluation notamment des politiques territoriales. La Région développe à cette fin des partenariats et des coopérations pour la production de connaissances notamment avec l'INSEE et les centres de ressources régionaux ou infrarégionaux. Elle

favorise la prise en compte de l'évolution de la société et des modes de vie dans les politiques publiques et organise des collaborations avec des observatoires sur différents thèmes dont la vocation est de produire de la connaissance et des analyses sur la base d'indicateurs quantitatifs à disposition des acteurs publics.

Par ailleurs, la Région s'est dotée d'une Inspection générale, Audits et Evaluation rattachée directement au Président de la Région.

4. Les préconisations

Un postulat :

- « L'évaluation proposée est avant tout qualitative, elle ne s'apparente pas à un contrôle ni à une vérification ou à un audit ».
- L'évaluation est ainsi conçue pour évoluer et améliorer les politiques publiques en faisant en sorte que chaque partie prenante y ait sa part.

Dans cet esprit le CESER propose :

- La signature d'une charte d'engagement l'associant à la Région (cette charte figurant en annexe fixe les principes devant présider au partenariat d'évaluation Conseil Régional Région Sud/CESER : pluralité, impartialité, transparence, partenariat renforcé, méthode de collecte de données et suivi de la prise en compte des recommandations). **(Cf. Annexe 1)**
- L'identification des principaux domaines d'action impactant sur la qualité de vie et le bien-être et des d'indicateurs combinant mesures quantitatives objectives et ressentis qualitatifs correspondants (Descriptif indicateurs ci-après).
- La mise en place d'une méthode d'évaluation dynamique et participative associant les services de la Région, les experts, les membres de la société civile organisée et les territoires. La méthode proposée s'inscrit dans la droite ligne de l'indice de développement humain (IDH).
- L'organisation systématique d'un débat et d'un questionnement préalables à l'identification des indicateurs les plus pertinents pour évaluer les politiques concernées. **(Cf. Annexe 2)**

La méthode consiste à mettre en place une évaluation qui se fonde sur la réalité vécue par les populations et les acteurs du territoire

L'évaluation de la qualité de vie et du bien-être collectif soutenables proposée par le CESER se réalise dans quatre dimensions :

- Une dimension rétrospective, les politiques régionales telles qu'elles sont vécues.
- Une dimension prospective, les politiques régionales telles que la société civile souhaite qu'elles adviennent.
- Une dimension participative, associant pleinement la société civile organisée et les acteurs du territoire.

- Une dimension qualitative qui permet d'appréhender pleinement la réalité vécue, de rendre compte de la mise en œuvre des politiques, de leur impact sur les populations et les territoires en termes d'efficience, d'efficacité, de cohérence, de pertinence.

Les conditions nécessaires pour réussir une évaluation du bien-être et de la qualité de vie sont les suivantes :

- La capacité et l'acceptation des décideurs d'aborder des questions difficiles.
- L'indépendance et à l'objectivité des évaluateurs.
- La bienveillance.
- La diversité des approches : regards croisés.
- La crédibilité des méthodes et leur coproduction.

Regards croisés : une évaluation réalisée à partir d'une pluralité d'approches et d'acteurs (Région, élus et fonctionnaires, experts, société civile)

L'évaluation proposée fait intervenir différentes approches :

- Elle s'intéresse à ce qui se passe avant, pendant, et après l'action ;
- Elle fait intervenir une diversité d'acteurs et s'efforce de favoriser le croisement des regards.

Pour ce qui concerne la Région :

Celle-ci est encouragée à préciser de façon systématique dans les considérants de ses délibérations, ce qui fonde son initiative en termes de diagnostics, de prospective, de consultations, et éventuellement d'études d'impact.

Il s'agit pour elle de répondre à différentes questions :

- Quels enjeux ?
- Quelle stratégie ?
- Quels objectifs ?
- Quels résultats sont escomptés ?
- Quels indicateurs à mettre en œuvre ? (Cf. Tableau en page 8)

Pour ce qui concerne le dire d'experts :

Pour chaque évaluation, une batterie d'indicateurs objectifs type Insee, études, expertises, open data doit être mise en œuvre pour apprécier l'impact de l'action régionale concernée (indicateurs quantitatifs objectivés en annexes).

Pour ce qui concerne le CESER :

Un débat interne précède chaque évaluation au sein de la ou des commissions concernées.

Dans un premier temps, ce débat permet de déterminer l'échelle spatiale sur laquelle s'exerce l'évaluation.

- De quel territoire parle-t-on ?
- Quels particularismes du territoire ?

Dans un deuxième temps, il s'agit de répondre à un questionnaire sur le vécu des populations et des acteurs du territoire.

A ce titre, un dialogue s'instaure avec les réseaux d'acteurs de la société civile sur la base des indicateurs proposés et de leur ressenti.

- Quelle réalité vécue par la population ?
- Quelles tendances enregistrées ?
- Quelles attentes ?
- Quelles opportunités à saisir ? Quels risques existants ?
- Sur quoi agir en priorité ?
- Quels indicateurs prioritaires ?
- Quelles suggestions ?

Dans un troisième temps un échange avec les élus régionaux et services concernés est l'occasion de confronter les approches et les points de vue, d'évoquer si besoin le niveau de conformité aux obligations légales et aux engagements pris par la Région dans ses programmes.

Cet échange permet également d'apprécier la cohérence et l'adéquation des moyens mis en place et des objectifs poursuivis, une phase contradictoire indispensable avant l'expression du ressenti.

A l'issue de cette phase, un baromètre des actions évaluées peut être établi sur une échelle de 1 à 5 (Par comptabilisation des indicateurs positifs et négatifs).

Enfin, dans un quatrième temps, le CESER formule au titre de sa contribution des pistes, des suggestions et recommandations destinées à améliorer l'efficacité et l'impact de la politique évaluée.

Il rappelle à cette occasion les avis déjà rendus sur le sujet et porte une appréciation sur leur degré de prise en compte par la région (évaluation participative).

DESCRIPTIF DES INDICATEURS : La section s'est efforcée de proposer un éventail large d'indicateurs afin de permettre à chacune des commissions concernées de faire les choix les plus pertinents.

<p style="text-align: center;">ENVIRONNEMENT / CLIMAT / AGRICULTURE / FORET</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Qualité de l'information sur l'environnement et sur les données climatiques 2. Qualité des milieux et biodiversité (terre, air, forêt, mer). Dégradation climatique 3. Incitation à la production de nouvelles énergies dé-carbonées (conversion et formation adaptée à la transition écologique) 4. Economie circulaire : valorisation des déchets, mesures d'encouragement dans les marchés publics/ tri par ménage 5. Evolution des investissements liés à la transition écologique / Evolution de la consommation/ Economie d'énergie/ niveau d'autoconsommation 6. Recensements des îlots de chaleur 7. Préservation de l'outil de production agricole favorisant l'installation et en limitant l'artificialisation des sols et mesures de protection ZAP, zonages, Parcs... 8. Accessibilité à la ressource en eau. Maintien de sa disponibilité 9. Promotion des projets alimentaires territoriaux (PAT)/Aides à l'agro écologie, accompagnement des circuits courts, structuration de la filière, saisonnalité, autonomie alimentaire, soutien à la certification HVE 3 à minima et BIO 10. Existence d'outils d'évaluation et de gestion du bien-être animal (respect de la réglementation, certifications, mesures d'améliorations...) <p style="text-align: center;">ECONOMIE / FORMATION / EMPLOI / TRAVAIL</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Création d'entreprises /croissance emplois, Ecosystèmes et partenariats inter-entreprises existants, Transmission et reprises d'entreprises 2. Accès à la recherche et à l'innovation pour les PME et TPE 3. Rayonnement/flux des arrivants/ accessibilité routes transports, logement d'actifs accessibles, accès haut et très haut débit. 4. Qualité de l'environnement économique/disponibilité et coût du foncier/qualité des infrastructures d'accueil/ logistique 5. Prestations offertes aux TPE PME/ mesures d'accompagnement Région et partenaires, Dynamique interconsulaire, organismes professionnels/importance des aides, Fiscalité et financement 6. Accès aux marchés publics (mesures de facilitation) 7. Part des diplômés et sans diplômes/niveau moyen d'études/%des personnes ne sachant ni lire ni écrire 8. % de personnes sous le seuil de pauvreté %de personnes ayant pour unique ressource des prestations sociales/revenu médian disponible par habitant (par tranche) 9. Offres et accès à la formation/Main d'œuvre qualifiée, nombre d'apprentis, /qualité des emplois/RSE/Congés maladie/taux d'absentéisme 10. Mesures en faveur de la mobilité des jeunes <p style="text-align: center;">LOGEMENT/MOBILITE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Part des logements sociaux dans le logement résidentiel\ parc des résidences principales 2. Délai moyen d'attribution logements sociaux, Accès au logement d'actifs : Temps d'attente, Disponibilité, Coût moyen des loyers, prix de l'immobilier 3. Logement des apprentis, saisonniers, étudiants 4. Précarité résidentielle : logements sur occupés, logements insalubres 5. Transports : Degrés d'atteinte des objectifs du PDU et tarification 6. Qualité urbanistique et architecturale, confort 7. Diversité des modes de transports, intermodalité\parkings correspondants, accessibilité, part du transport en commun dans les déplacements 8. Accessibilité et réduction des zones blanches (transports) 9. Temps moyen transports scolaires 10. Part des pistes cyclables protégées dans la voirie / continuité / protection <p style="text-align: center;">OFFRES DE SERVICES / EQUIPEMENTS PUBLICS</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de foyers non desservis par le haut débit / Objectifs de réduction des zones blanches et zones grises 2. Niveau d'équipement du territoire en services publics 3. Niveau de couverture des commerces de proximité 4. Accessibilité territoire et équipements 5. Vitalité des centres villes/Nombre de commerces fermés 6. Accessibilité au stationnement (proximité et coût) 7. Zones piétonnes 8. Niveau de couverture des services à la personne 9. Equipement toilettes publiques et source d'eau potable sur le domaine public 10. Information / Services au public et accessibilité <p style="text-align: center;">CULTURE / SPORTS / LOISIRS/ TOURISME</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diversité de l'offre 2. Dispositifs d'accès à la culture, sports et loisirs\ Pass jeunes 3. Développement des traditions culturelles et événements 4. Productions artistiques locales 5. Traditions populaires 6. Evénements sportifs 7. Diversification des activités péri-scolaires 8. Centres de formation sport/culture 9. Dynamisme du secteur associatif 10. Effort d'innovation et fiabilité de la qualité de l'offre touristique (formation) 	<p style="text-align: center;">SANTE / PROTECTION SOCIALE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etat des lieux des dispositifs de prévention sanitaire et sociale % habitants/médecins 2. Etat des lieux en termes de personnes isolées/dispositifs correspondants 3. Qualité de l'accès aux soins/ visites à domicile, Télé-médecine : développement et partenariats 4. Nombre d'habitants dans les QPV 5. Aides aux plus démunis/ lutte contre la pauvreté 6. Présence de lieux d'écoute 7. Dispositifs facilitant la mobilité sociale (écoles de la 2ème chance) 8. Niveau d'accessibilité PMR 9. Télétravail / Offre / Accessibilité / Développement 10. Dispositif de coordination des actions et qualité de l'information <p style="text-align: center;">CALME/SECURITE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Actes d'incivismes : évolution. Violences policières recensées. 2. Trafics de stupéfiants : tendances / évolutions 3. Accidentologie et cohérence des dispositifs de ralentissement de la circulation 4. Vidéo surveillance et niveau de présence de la police de proximité 5. Sentiment d'insécurité 6. Adaptation de l'éclairage public a la sécurité 7. Violences aux personnes, violences faites aux femmes et violences infra familiales 8. Nuisances sonores 9. Médiation de rue 10. Délinquance/action de prévention <p style="text-align: center;">EDUCATION</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Niveau moyen d'études : évolution 2. Illettrisme : tendances enregistrées, dispositifs mis en place 3. Dispositif de lutte contre le décrochage scolaire 4. Offre d'options dans les établissements scolaires et ouverture sur l'extérieur/offre et accès à la formation professionnelle/diversité des parcours offerts incluant ceux de l'apprentissage 5. Taux de scolarisation/nombre de jeunes en apprentissage ou alternance 6. Mesures d'incitation à la mobilité des jeunes 7. Qualité des équipements scolaires et périscolaires 8. Qualité des transports scolaires/conditions de sécurité/entretien/horaires adaptés (respect des horaires, nombre de places assises, conditions de travail des chauffeurs) 9. Restauration scolaire en lycées/accès pour les lycées/qualité des repas (fournisseurs locaux, produits issus de l'agriculture raisonnée ou bio, repas équilibrés et variés...) 10. Qualité de l'accueil en établissement/nombre d'élèves par classe dans les Lycées/accueil des handicapés/construction de lycées et participation des parents au fonctionnement de l'école (soutien aux associations de parents d'élèves, mise en place de structures et d'outils facilitateurs...) <p style="text-align: center;">FAMILLE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Offres de mode de garde d'enfants avant l'école maternelle : temps d'attente moyen des familles/coûts 2. Dispositifs d'aide aux familles/nombre de famille en situation de précarité/cellules d'appui psychologique/lieux d'écoute et de médiation/orientation vers les services compétents... 3. Qualité et coût accessible des cantines scolaires/politique tarifaire incitative pour les familles 4. Offres de services destinées aux enfants, aux personnes âgées et handicapées 5. Coût offre pertinente des transports scolaires/moindre coût pour les familles 6. % de jeunes quittant le territoire 7. Aides aux aidants 8. Dynamisme du secteur associatif famille 9. Information des familles 10. Nombre de familles monoparentales <p style="text-align: center;">VIVRE ENSEMBLE/DEMOCRATIE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Initiatives de démocratie participative, consultations de la population 2. Taux de participation aux élections 3. Qualité de l'information dans la vie quotidienne et pratique/ diversité de l'expression 4. Moyens donnés aux oppositions 5. Respect de la parité et de la diversité dans les assemblées 6. Ecoute et place donnée aux instances représentatives de la société civile (CESER, Conseils de Développement...) 7. Respect du pacte fiscal et acceptabilité 8. Vie associative : actions de dynamisation Dispositifs d'accompagnement/valorisation et coopération avec les associations/Existence de conventions pluriannuelles 9. Dynamisme du secteur associatif et évolution des secteurs d'activités 10. Personnes âgées : dispositifs maintenant des formes de sociabilisation (maisons ouvertes, maisons de retraite hors les murs, foyers résidences, services, programmes immobiliers avec espace dépendance...)
--	---

Annexes

Annexe 1

Charte d'évaluation des politiques régionales en termes de qualité de vie soutenable des citoyens, des entreprises, des associations.

Le contexte

Le concept **de qualité de vie** suscite un intérêt croissant au sein du débat public. En effet, il s'impose aujourd'hui comme **une revendication collective** portée par la société (conditions de vie, qualité de vie au travail...) ce qui en fait un enjeu majeur des politiques publiques.

En outre, le contexte légal, et **la loi NOTRe** en particulier, a renforcé **le rôle d'évaluation des politiques publiques** des CESER. Le choix du CESER de la Région Sud est de mettre en œuvre prioritairement cette évaluation sur la mesure de la qualité de vie et du bien-être au travers des politiques régionales les plus concernées.

Ce souhait s'inscrit également dans une préoccupation du président de la Région Sud qui a annoncé que dans le cadre du Plan Climat de la collectivité, un baromètre du bien-être serait établi par ses services.

Le rôle du CESER

Le rôle du CESER est de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques régionales.

Contributeur à l'évaluation le CESER (article 32 de la loi NOTRe du 07/08/2015) n'est pas un évaluateur au sens donné par la société française d'évaluation car ses membres ne sont pas des techniciens experts des évaluations des politiques publiques.

Ainsi, la valeur ajoutée du CESER devra rester celle de représentant de la société civile organisée. Le cadre de ses missions d'évaluation doit ainsi pouvoir être organisé en partenariat avec le Conseil Régional. La présente **charte d'engagement réciproque d'évaluation des politiques publiques en termes de qualité de vie en détermine les principes.**

L'ambition partagée par les deux assemblées

La Région Sud et le CESER ont pour ambition **de coproduire un outil pratique** permettant d'appréhender les politiques publiques régionales à travers le prisme d'indicateurs de bien-être et de mesure de la qualité de vie.

Un certain nombre de collectivités territoriales se penchent actuellement sur ce sujet. A ce titre, citons :

- **La Région Hauts-de-France, la Région Bretagne** et la **Région Grand Est**.
- **La Métropole grenobloise-Région Auvergne, la Métropole Aix-Marseille**.
- **Certains pays** (Récife au Brésil pour la création d'un observatoire du bien-être municipal), la Belgique (Wallonie), le mouvement des community indicators aux Etat-Unis (Jacksonville, Comté d'Orange, etc.).

La présente charte a pour finalité un engagement visant le respect des valeurs partagées en s'adressant à l'ensemble des acteurs parties prenantes de l'élaboration des politiques régionales (élus, fonctionnaires, partenaires publics et privés) dans un souci de transparence, de lisibilité et de renforcement de la démocratie participative.

Il s'agit de reconstruire une relation « élu-citoyen » favorisant l'instauration d'une nouvelle forme de confiance au travers d'un outil de démocratie collaborative et d'une nouvelle forme de gouvernance destinée à valoriser l'intérêt général.

Les principes devant présider au partenariat Conseil Régional Région Sud/CESER

- Pluralité (diversité des points de vue pertinents sur l'action évaluée).
- Distanciation (impartialité).
- Transparence : méthode de collecte de données et d'interprétation des résultats ; règles de diffusion établies dès le départ.

Une volonté partagée des 2 assemblées de :

- Favoriser le travail d'évaluation en permettant au CESER de participer à la commande d'évaluation.
- Favoriser la transmission des informations nécessaires (transparence).
- Promouvoir la culture d'évaluation.
- S'engager dans un dialogue régulier dans le respect de la liberté de chacune des 2 assemblées.
- Permettre au CESER de participer aux instances régionales de suivi et d'évaluation des politiques publiques liées à la qualité de vie.(participation à la Commission d'évaluation et de suivi des marchés du Conseil régional)
- Favoriser la connaissance et la transmission des avis du CESER auprès des élus et des citoyens ;

Définition de la « qualité de vie » soutenable

« C'est la liberté de choix et la capacité d'accéder de façon soutenable aux ressources offertes par notre environnement régional en adéquation avec les besoins de la population pour être, pour agir et devenir ».

Une évaluation dynamique

Visé à produire des connaissances sur les actions publiques régionales, notamment quant à leurs effets dans **le double but de permettre au citoyen d'en apprécier la valeur et d'aider les décideurs à améliorer les impacts**. Celle-ci peut être antérieure, concomitante ou en aval de l'action.

Les effets attendus

- Disposer d'un outil de mesure des dispositifs et actions régionales en termes de qualité de vie et pouvoir être à l'écoute du ressenti de la société civile.
- Sensibiliser les responsables et acteurs publics et privés des politiques régionales à la recherche permanente du « mieux vivre » et à la promotion de la qualité de vie dans notre région.
- Interroger les politiques publiques sur la capacité à garantir la qualité de vie soutenable.
- Introduire dans la procédure d'évaluation des politiques publiques, le point de vue de la société civile via la production d'une grille de lecture qui lui est propre.
- Favoriser le renforcement de la démocratie participative.
- Participer à l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens ainsi qu'à la promotion et au rayonnement de notre territoire régional au travers d'une méthode d'évaluation à la fois simple et partagée facile à mettre en œuvre et compréhensible par tous.

Annexe 2

Questionnaire type

Construire des indicateurs qualitatifs propres à la société civile nécessite préalablement de s'interroger sur différents points :

- ▶ Quel est le vécu quotidien des populations :
 - Quelles réalités ?
 - Quelles contraintes ?
 - Quels besoins ?
 - Quelles attentes ?

- ▶ Quelles sont les composantes de la politique concernée ?

- ▶ Quel type d'activités veut-on privilégier sur notre territoire ?

- ▶ Quel type de politique souhaite-t-on privilégier ?

- ▶ Quelles opportunités à saisir ?

- ▶ De quels indicateurs dispose-t-on habituellement dans ce domaine ?

- ▶ Sur quels mécanismes agir en priorité ?

- ▶ Quels indicateurs pour y parvenir ?

Remerciements

Le Rapporteur tient à exprimer ses remerciements à tous les partenaires ou organismes qui ont accepté de répondre aux questions du CESER, et qui par leur contribution, ont éclairé notre réflexion.

Jean-Baptiste CHABERT, et **Sigolène ANGOT** respectivement Chef de Service et Cheffe de projet – de la Délégation Connaissance Planification Transversalité du Conseil régional.

Alexandre GAUTIER, Directeur régional de l'INSEE Provence-Alpes- Côte d'Azur

Sandrine HALDEBEL, et **Corinne DRAGONE** respectivement Directrice de la Connaissance du territoire et réseaux d'acteurs et Coopération et Chargée de mission à l'Agence régionale de la Biodiversité.

David HECKEL et **Bruno HUSS**, respectivement Directeur et trésorier de la Chambre Régionale des entreprises d'économie sociale et solidaire.

Jean-Yves KBAIER, dirigeant des sociétés ENNOVIA et CRAZYLOG et membre du board French Tech Toulon

Philippe LANGEVIN, Economiste et Maître de Conférences.

Nasser MANSOURI, Economiste et membre honoraire du CESE.

Fiona OTTAVIANI, Docteur en économie spécialiste des indicateurs alternatifs de bien-être soutenable

Fabrice PINCIN, Enseignant chercheur à Kedge Business School

Florence RONSOUX, Directrice générale du CCAS de Toulon

Roger TANTOT, Délégué territorial de la Poste pour les Alpes de Haute Provence et le Var

Jean VIARD, Sociologue et auteur de nombreux ouvrages dont « *Nouveau portrait de la France: la Société des modes vie* » .

du Conseil de développement de Toulon Provence Méditerranée (TPM) :

- **Bernard MAURY** – Directeur
- **Jean-Yves KBAIER** – Vice-président

du Conseil de développement du Pays d'Arles :

- **Jean-Marc ROCCHI** – Représentant des citoyens
- **Sylvie HERNANCEZ** – Chargée de mission Attractivité & participation citoyenne
- **Francis KHUN** – Secrétaire du Bureau du Conseil de développement Alpes Provence Verdon
- **Philippe LANGEVIN** – *Président de l'Association régionale de développement local (ARDL)*
- **Bernard NICCOLINI** – Président de l'ASEB (Association de Sauvegarde de l'Etang de Berre)
- **Alain GRAPINET** – Membre de l'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts.
- **Hervé VIGNOLLES** – animateur de l'intergroupe du Conseil de développement Martigues sur le plan climat.

de la Chambre régionale de Commerce & d'industrie :

- **Régis BOUCHACOURT**

de la Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat :

- **Yannick MAZETTE**, pour le Vaucluse
- **Jean-Pierre GALVEZ**, pour les Alpes Maritimes
- **Thierry BION**, pour le Var

Explications de vote

Intervention du 1^{er} Collège

Comme annoncé en introduction de la Charte, présentée au titre de ce projet d'avis, le concept de qualité de vie suscite un intérêt croissant au sein du débat public ce qui en fait un enjeu majeur des politiques publiques.

Comme contributeur au suivi et à l'évaluation des politiques publiques régionales, le CESER propose d'aller plus loin que la seule évaluation de l'aspect quantitatif économique des politiques publiques, en coproduisant avec la Région un outil pratique permettant d'appréhender les politiques publiques régionales à travers le prisme d'indicateurs de « bien-être » et de mesure de « la qualité de vie » des citoyens, des entreprises et des associations.

Cette prise en compte d'indicateurs qualitatifs sera un outil additionnel venant compléter la gamme des indicateurs à disposition et contribuera à la qualité des informations disponibles et nécessaires à la prise de décisions politiques.

Si « mettre en place un baromètre du bien-être » régional, dans le cadre du plan climat pouvait sembler un exercice voué à demeurer un éternel et énième exercice théorique, force est de constater que ce n'est pas le cas et que les travaux proposent une batterie d'indicateurs concrets, construits en gardant en perspective l'utilisation pratique finale, proposant ainsi un système « à la carte », tous champs d'action couverts, et validé par l'ensemble de la société civile organisée, lui conférant de fait le degré d'objectivité nécessaire.

Ancré sur des fondements légitimes solides rappelés dans son contenu, le système d'indicateurs devrait permettre effectivement de remplir son objectif de mesure de « la qualité de vie soutenable » et in fine, servira l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire.

Il mérite désormais à être déployé et la charte proposée (sous réserve de signature) sera en ce sens engageante.

En proposant sa mise en œuvre au travers d'une charte engageant pour les 2 parties, le dispositif propose d'ancrer et de pérenniser le fonctionnement. Là aussi, si la version initiale pourra être amenée à évoluer à la lumière de l'expérience, notamment pour l'étendre à l'ensemble des périmètres de l'évaluation, elle a le mérite de lancer et d'asseoir la démarche « contractuellement ».

Certes, nous pouvons admettre et anticiper qu'il s'agit d'une première version, mais celle-ci a le mérite d'exister, de constituer un outil socle pratique, d'avoir été construite de manière précise, partagée et finalement concise au regard de la complexité de l'exercice. Aussi, si cet outil doit par nature accepter l'idée d'évoluer vers une version plus aboutie, il doit d'abord être largement mis en œuvre et poursuivre sa construction au travers d'une démarche opérationnelle, partagée entre les différents services régionaux et le CESER.

Bel outil de pilotage, nous appelons à ce qu'il soit désormais diffusé, employé et rentre dans un processus itératif de progrès.

Le 1^{er} collègue votera l'avis.

Intervention des groupes CGT – FSU et Solidaires (2^{ème} Collège)

Cet avis est très étrange dans sa construction même. Nous avons le sentiment que, dans certaines préconisations, le CESER parle au CESER. L'avis comporte en effet un certain nombre de points relatifs au fonctionnement des commissions et aux méthodes de travail en matière d'évaluation. Curieux. C'est une nouveauté, des auto-avis...

Le plus étonnant est la préconisation faite aux commissions de réaliser « un baromètre des actions évaluées par comptabilisation des indicateurs ». C'est à peu près tout le contraire de ce qu'il convient de faire en matière d'évaluation par la société civile et c'est en complète contradiction avec la méthode décrite « d'une évaluation avant tout qualitative ». On marche sur la tête ! Voilà le CESER transformé en agence de notation ! Ce qu'il y'a de pire en matière d'évaluation : réduire une politique à une note de 1 à 5. Et que dire de la charte d'engagement réciproque proposée à la Région alors même qu'est mentionnée la nécessité de co-construire l'évaluation des politiques publiques !

Le titre même de cet avis nous pose problème. Qu'entendons-nous par la « Qualité de vie soutenable » ? Que nous ayons une approche d'un développement économique soutenable cela s'entend mais du bien-être élargi à la « qualité de vie soutenable » est beaucoup plus discutable. Car de quoi parlons-nous dans cet avis ? D'une approche collective du bien-être et de la qualité de vie ? Ou d'une approche purement individualiste culpabilisant les populations ?

L'idée de soutenabilité renvoie ici, pour le coup, à des comportements individuels en matière de modes de vie et exonère globalement le capital, les marchés financiers, le fonctionnement de la société dans son ensemble (la volonté de toujours mettre au centre l'individu, de pousser à l'hyper consommation par exemple...) de leurs responsabilités dans la non-soutenabilité du développement et des comportements.

Et la période nous a offert quelques exemples de ces dérives de notre modèle de société. Regardons par exemple la place laissée aux géants de la distribution laissés libres de tout vendre alors que les petits commerces non-alimentaires étaient contraints de fermer.

Les groupes CGT, FSU et Solidaires considèrent que l'évaluation du bien-être des populations devrait avant tout permettre de mesurer la réponse à leurs besoins. Mais cela n'est pas repris dans l'avis.

Quitte à citer, Amartia Sen, il eut été utile de préciser qu'il combine dans l'Indice de Développement Humain : la capacité d'accéder à la santé, à l'éducation et aux ressources monétaires. Cela au moins a le mérite clair, contrairement à la citation mentionnée dans l'avis qui est parfaitement obscure. (Pour mémoire, la qualité de vie soutenable serait « la liberté de choix et la capacité d'accéder de façon soutenable aux ressources offertes par notre environnement en adéquation avec les besoins de la population pour être, agir et devenir »).

L'avis en revanche met en avant l'importance de l'évaluation pour l'attractivité de la région. Cette assertion mériterait pour le moins quelques explications. Le lien n'est pas évident. Mais surtout, finissons-en une fois pour toute avec cette notion d'attractivité qui renvoie à une vision de territoires en concurrence. Nous nous prononçons pour des territoires solidaires et non concurrents... Et en quoi une région attractive serait source d'amélioration du bien-être et de la qualité de vie des populations ? Notre région est très attractive pour les touristes ; pas certain que cela en rajoute au bien-être et à la qualité de vie de la population...

Dans la même veine, nous dénonçons les affirmations selon lesquelles l'évaluation serait un « puissant outil de management » et « un outil de gouvernance ». Là aussi, cela mériterait quelques explications. Les termes « management » et « gouvernance » ne sont pas neutres, renvoient à un modèle de fonctionnement de nos organisations basé sur la culture du résultat et la réduction permanente des coûts, source de mal-être justement ! Ils sont très différents de notions telles que l'« aide à la décision » ou la « place de la citoyenneté ».

Enfin, considérons que le problème fondamental, ce n'est pas le thermomètre. Pauvreté, chômage, inégalités, précarité, logements indignes, difficulté d'accès aux soins, manque de formation ... Nous connaissons parfaitement ces réalités vécues par une grande partie de la population dans notre région. Le cœur du problème en matière de bien-être et de qualité de vie est là. Les politiques mises en place ne conduisent pas à leur éradication, d'où la crise de confiance. De là à dire que le vrai problème auquel on n'ose s'attaquer est celui du partage des richesses, il n'y a qu'un pas que nous franchissons dans le monde d'après !

Les groupes CGT, FSU et Solidaires voteront contre cet avis.

Intervention des Collèges 3 et 4

Les conseillers des 3^{ème} et 4^{ème} collèges apprécient le travail qui a été engagé par la section prospective sur un thème, l'évaluation, auquel le CESER est légitimement très attaché. Le projet d'avis dont le souci pédagogique doit être souligné, rappelle les aspirations de la société civile, que le CESER représente, à être davantage écoutée par les pouvoirs publics, y compris les élus du Conseil régional.

Les évolutions les plus récentes de la société (« gilets jaunes », manifestations syndicales et/ou associatives, liées ou non à la crise sanitaire...) valident d'ailleurs ces aspirations.

Nos collègues rappellent notamment l'importance de l'aspect qualitatif de l'évaluation, aspect qui, parce qu'il a pour vocation d'exprimer le ressenti des populations, vient compléter l'aspect quantitatif qui, à lui seul, ne peut pas résumer l'exercice de l'évaluation (dont on rappelle au passage que c'est, pour la collectivité régionale, une obligation légale à laquelle le CESER doit d'ailleurs être associé, comme il l'a souhaité et exprimé, sans se lasser, depuis la loi NOTRe de 2015)

Au-delà d'une adhésion aux propositions du projet d'avis, nos collègues suggèrent qu'auraient pu être évoqués des concepts comme l'indice de développement humain (IDH) ou le Bonheur national brut (BNB) qui, dans les représentations du « mieux vivre » ont pour intérêt de compléter qualitativement le très connu Produit Intérieur Brut (P.I.B) Enfin, nos collègues s'interrogent sur le nombre très important des indicateurs proposés avec la crainte que, dans un premier temps, cette proposition puisse avoir un effet dissuasif dans l'engagement effectif de la Région.

Ils approuvent totalement le postulat que l'évaluation ne s'apparente pas à un « contrôle », ni « à une vérification ou à un audit ».

« L'évaluation est ainsi conçue pour évoluer et améliorer les politiques publiques en « faisant en sorte que chaque partie prenante y ait sa part »

Nos collègues souhaitent donc très vivement que le Conseil régional donne une suite favorable à la proposition de signature d'une charte d'engagement avec le CESER (cf. annexe2 du projet d'avis) pour que les deux assemblées puissent, en confiance, travailler ensemble sur l'évaluation et faire en sorte que notre région doit pionnière en la matière : il s'agit ni plus ni moins que de renforcer, par-là même, la vie démocratique.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@maregionsud.fr
Site web : www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com